# LE RÔLE DU RÉGULATEUR DANS L'ÉMERGENCE ET LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## CONTEXTE DES WEBINAIRES

Du 30 novembre au 2 décembre 2021, en collaboration avec la Commission européenne, et plus particulièrement avec la Facilité Globale d'Assistance Technique (TAF) de la Direction Générale des partenariats internationaux (DG INTPA), RegulaE.Fr a tenu sa quatrième assemblée générale ainsi que son atelier de travail à Paris sous un format hybride. L'atelier était consacré au rôle du régulateur sectoriel dans l'émergence et la promotion des énergies renouvelables.

L'événement s'est déroulé en deux parties :

- un atelier de travail thématique et l'assemblée générale de RegulaE.Fr
- un atelier technique d'approfondissement adapté aux besoins spécifiques des pays membres du réseau, organisé par la TAF de la Commission européenne.

## LE RÉSEAU FRANCOPHONE DES RÉGULATEURS DE L'ÉNERGIE, **REGULAE.FR**

Le réseau francophone des régulateurs de l'énergie, RegulaE.Fr, a été créé en novembre 2016 à l'initiative du régulateur de l'énergie français (CRE) et en étroite en collaboration avec les régulateurs ivoirien (ANARE-CI), belge (CREG) et québécois (Régie de l'énergie).

Il a vocation à promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de régulation de l'énergie entre régulateurs francophones, et réunit à ce jour 31 autorités de régulation d'Afrique, d'Europe, des Amériques et d'Asie pacifique. Sur la base d'une approche commune de la régulation, le réseau permet de renforcer la coopération technique entre ses membres, d'encourager le partage de connaissances et de faciliter l'accès aux dispositifs de formation internationaux.



Projet financé par
l'Union européenne

## RÉSUMÉ DES ATELIERS DE REGULAE.FR

L'atelier haut niveau de RegulaE.Fr était organisé en quatre sessions thématiques suivies de son assemblée générale

### **SESSION 1** -LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (LE CAS DE LA FRANCE)

La première session comprenait un panel de quatre intervenants du secteur énergétique français et portait sur la politique de soutien aux énergies renouvelables en France. Le ministère de la Transition énergétique a présenté les mécanismes de soutien et la CRE est revenue sur les outils dont dispose le régulateur pour soutenir le développement des énergies renouvelables. Enfin, le Syndicat des Energies renouvelables a mis l'accent sur le développement d'une filière industrielle pour les énergies renouvelables.

### **SESSION 2** - ENJEUX À COURT TERME ET GESTION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

La deuxième session a été consacrée à l'intégration des énergies renouvelables dans le système électrique, aux raccordements techniques et aux connexions au réseau ainsi qu'à la gestion de l'intermittence et aux principes d'équilibrage. Après une présentation par le gestionnaire de réseau de transport français d'électricité RTE des Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables qui sont un outil de planification et de mutualisation, EDF a évoqué le cas spécifique des territoires insulaires français dans la mise en œuvre de la transition énergétique. Le régulateur marocain a ensuite présenté les outils permettant au régulateur de favoriser la pénétration des énergies renouvelables, à savoir le code de planification, les conventions de raccordement, etc.

### **SESSION 3** - TOUR DE TABLE – L'EXPÉRIENCE DES RÉGULATEURS EN MATIÈRE DE PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La troisième session a porté sur le régulateur en tant que promoteur des énergies renouvelables. Les intervenants ont présenté les actions qu'ils ont mises en place dans leur pays pour soutenir la promotion de ces énergies. Le régulateur ivoirien ANARE-CI a présenté le cadre institutionnel et ses missions avant de faire le point sur les politiques de développement des énergies renouvelables, le cadre réglementaire et des exemples de projets développés. Le régulateur rwandais RURA, en tant que nouveau membre, est revenu sur l'important potentiel d'énergies renouvelables au Rwanda.

### **SESSION 4** - PLANIFICATION, ENJEUX ET STRATÉGIE À LONG TERME

La quatrième session a porté sur la stratégie et la planification à long terme, ainsi que sur le rôle des énergies renouvelables dans le développement socio-économique en Afrique. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a démontré l'importance d'investir massivement dans les énergies renouvelables. Le régulateur tchadien, l'ARSE, a présenté les avantages du développement de projets énergétiques locaux pour le développement social et économique du monde rural. Enfin, la Commission européenne a évoqué ses objectifs en matière de développement et de coopération énergétique, à savoir l'accès à l'énergie, la production d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et la lutte contre le changement climatique.



Projet financé par
l'Union européenne

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE REGULAE.FR

À la suite des ateliers techniques de RegulaE.Fr, son assemblée générale a eu lieu sous trois sujets principaux :

- Le bilan d'activités de l'année 2020-2021
- La nouvelle présidence de RegulaE.Fr et l'élection à la première vice-présidence pour 2022 qui débouchera sur la présidence pour 2023. M. GBAGUIDI, président de l'Autorité de régulation du Bénin (ARE) devient président de RegulaE.Fr, M. TURMEL, régulateur de la Régie du Québec a été nommé premier vice-président du réseau.
- La feuille de route pour 2022

Pour 2022, la feuille de route sera soutenue par deux piliers qui permettront le partage et le développement du réseau :

- Deux rencontres multilatérales (printemps et automne 2022)
- Un renforcement de la communication

## L'ATELIER TECHNIQUE DE LA FACILITÉ GLOBALE D'ASSISTANCE TECHNIQUE (TAF) DE L'UE

Dans le cadre de la troisième mission du partenariat stratégique de RegulaE.fr et de la TAF, quatre sessions d'ateliers hybrides (présentiel et virtuel) ont été tenue par les experts de la TAF le 2 décembre 2021. Cette collaboration vise à accroître la performance des régulateurs francophones membres du réseau RegulaE.Fr en vue d'améliorer le fonctionnement de leurs marchés nationaux respectifs, et d'assurer leur intégration dans les marchés régionaux.

Cette nouvelle édition d'ateliers techniques a accueilli 100 participants – dont 30 en présentiel, provenant de 22 pays différents. Parmi eux étaient présents des régulateurs, des représentants des délégations européennes, des ministères et des opérateurs nationaux.

A partir de la thématique « le rôle du régulateur dans l'émergence et la promotion des énergies renouvelables », la TAF a organisé trois sessions de travail axées sur les thèmes suivants :

- Intégration des énergies renouvelables
- Structuration et attribution de contrats
- Régulation des énergies renouvelables

Et une session de conclusions et de présentation des lignes directrices. Les ateliers avaient pour objectif d'échanger à propos de cadres de régulation plus efficaces, indépendants, stables et harmonisés, en vue de mettre en avant le rôle des régulateurs dans la promotion des énergies renouvelables. Les évaluations réalisées au préalable par les experts TAF dans 21 pays membres de RegulaE.Fr ont généré de riches interactions, permettant d'identifier les lacunes et dresser des lignes directrices pour l'atteinte des objectifs.

### SESSION 1 – INTÉGRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La première session de l'atelier TAF a été consacrée aux principaux enjeux d'intégration des énergies renouvelables variables (connectées et non connectées au réseau national).

Le premier enjeu abordé concerne les règles techniques qui permettent d'assurer la qualité de la production renouvelable variable injectée dans le réseau et en maximiser la quantité. Parmi les actions qui permettent d'atteindre ces objectifs, il y a l'élaboration des Codes de réseau incluant les règles d'intégration des énergies renouvelables, la priorité de leur injection dans le réseau, la planification et le développement des infrastructures électriques, et la mise à niveau du dispatching.

Le deuxième enjeu concerne la prise en compte des énergies renouvelables dans l'électrification rurale hors réseau, avec comme objectifs l'identification des options d'approvisionnement à base d'énergies renouvelables à moindre coût et la définition des procédures spécifiques simplifiées pour la réalisation et exploitation des mini-réseaux renouvelables, et des procédures spécifiques d'installation et exploitation des kits solaires.



Projet financé par
l'Union européenne

## **SESSION 2** – STRUCTURATION ET ATTRIBUTION DES CONTRATS

La deuxième session a porté sur la promotion de la participation du secteur privé par la mise en place de procédures concurrentielles et des contrats juridiquement et financièrement équilibrés. Cultiver un climat des affaires favorisant l'éthique, la transparence et la compétitivité apporte des avantages aux pays et à leurs populations. Cela favorise la concurrence et l'intérêt, encourage les investissements privés conséquents et durables, et permet de réduire les prix et d'augmenter l'innovation et la qualité des projets.

Avec différents modes d'attribution structurés, les pays se dotent d'outils et de leviers efficaces pour accélérer le développement d'un des piliers de leur économie, l'énergie.

Un des moyens puissants pour le développement des énergies renouvelables est l'utilisation de contrat de type Partenariat Public Privé (PPP). Cependant, il faut bien équilibrer le partage des risques dans les contrats de ce type afin d'assurer la solvabilité du projet, tout en assurant la capacité de payer des consommateurs. Cet équilibre dans le contrat, et globalement dans le secteur, rassure les prêteurs et accroit la participation aux appels à concurrence.

Elaborer des processus concurrentiels transparents, des contrats équilibrés et une méthodologie tarifaire claire et transparente basée sur une séparation stricte des comptes organisationnels du secteur de l'électricité au niveau national sont nécessaires pour fournir des signaux de prix efficaces — ces sont des tâches primordiales du régulateur.

## **SESSION 3** – RÉGULATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La troisième session était consacrée au rôle du régulateur dans la régulation des énergies renouvelables. Trois enjeux spécifiques ont été identifiés et analysés à cet effet.

Le premier enjeu concerne le rôle du régulateur dans les projets de PPP. En effet les lois sectorielles régissant les énergies renouvelables ne sont pas toujours en harmonie avec la législation transversale relative aux PPP (ou inversement), ce qui peut entraîner plusieurs conséquences négatives, telles que le risque que le contrat de concession soit octroyé sans intervention du régulateur, ou encore que le régulateur ne soit pas habilité à intervenir au titre du contrôle des activités de l'opérateur. Il convient donc de définir des mécanismes associant étroitement le régulateur à la préparation et au contrôle des contrats de PPP dans le domaine des énergies renouvelables.

Le deuxième enjeu porte sur le rôle du régulateur dans les projets d'électrification rurale. Là-aussi certaines législations ne donnent aucune place au régulateur, ni en matière de tarif ni en ce qui concerne les normes techniques. Cela peut présenter des difficultés par exemple lorsque les réseaux isolés et donc non régulés se raccordent au réseau principal, empêchant une régulation nationale homogène et entrainant également un problème pour l'accès au marché régional.

Enfin le troisième enjeu, plus général, porte sur les pouvoirs, les capacités et les moyens du régulateur. L'objectif est de parvenir à instaurer des procédures claires pour le financement du régulateur, notamment par le règlement des redevances, afin d'avoir un régulateur fort et respecté doté des moyens financiers et humains lui permettant de jouer pleinement son rôle.

## **SESSION 4** – LIGNES DIRECTRICES, OBJECTIFS ET BILANS

Les trois sessions de ateliers de la Facilité d'Assistance Technique de l'UE ont été clôturés avec une quatrième session de présentation des conclusions des trois sessions précédentes.

Sur la base de ces échanges, et à la suite de l'atelier, des lignes directrices adaptées à chaque pays seront établies. Les objectifs de ces lignes directrices sont de :

- Lister les prérequis pour chaque thématique ;
- Identifier les lacunes ;
- Proposer des actions pour l'atteinte des objectifs, en ligne avec les programmes d'investissements pluriannuels établis par les DUE des payes membres de RegulaE.Fr, en vue de placer les régulateurs au cœur du système énergétique ;
- Préciser l'impact de ces actions sur le marché de l'électricité de chaque pays et du marché régional concerné.

Les lignes directrices seront transmises aux Délégations de l'Union Européenne (par la TAF), et aux régulateurs (par RegulaE.Fr).